

Année 2024



La Banque des
collectivités



Sommaire

- _01 La Banque des collectivités
- _02 L'AFL aujourd'hui
- _03 Le fonctionnement concret

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le


ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



La Banque des collectivités



Une idée qui émane du nord de l'Europe...

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 
ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE




Moody's/S&P/Fitch ratings / NR: Non Rated

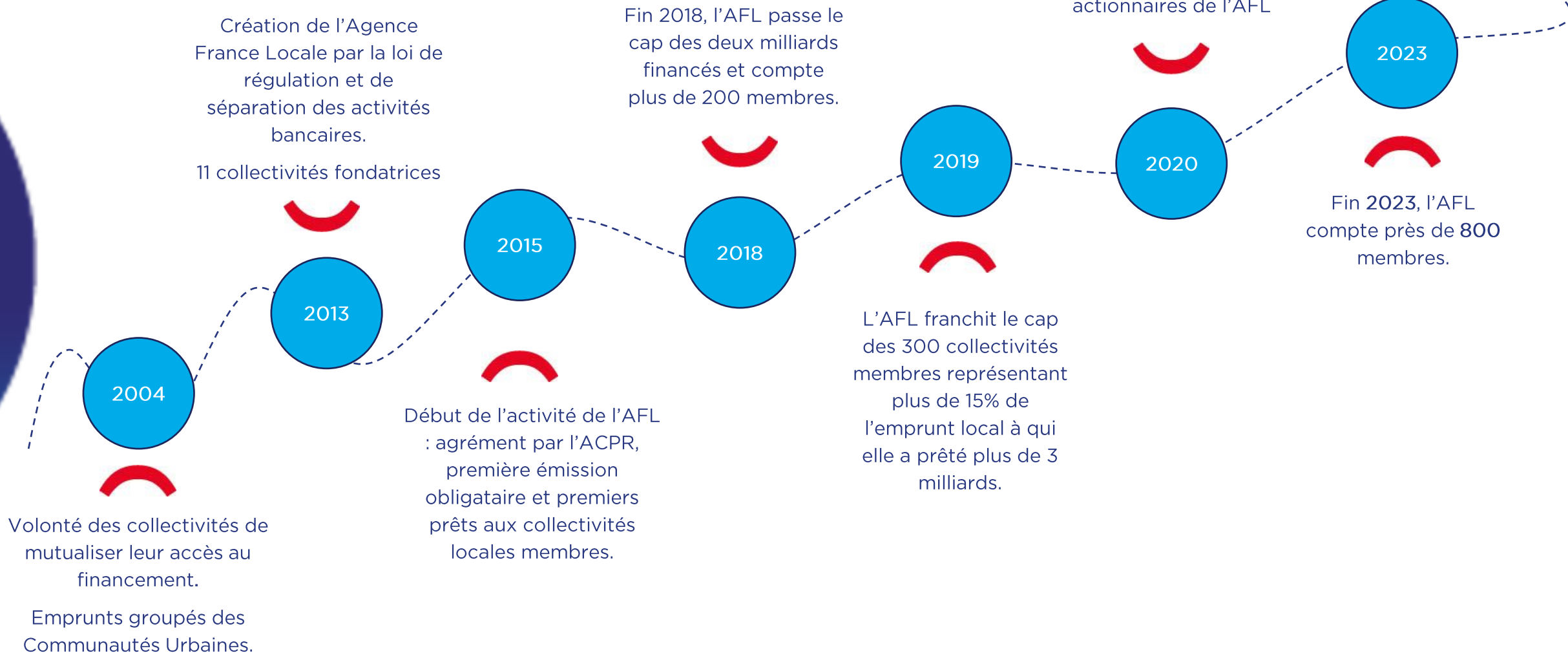
... qui a fait son chemin en France

Depuis 2020, la loi
« Engagement et
Proximité » offre

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le
ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



possibilité aux syndicats et
aux EPL de devenir
actionnaires de l'AFL



Aperçu des principales banques qui financent les collectivités

Les banques privées universelles



La seule banque qui appartient à 100 % aux collectivités



La banque qui appartient à l'État



Banques publiques

Le Conseil d'Administration de l'AFL

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le
ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



Marie DUCAMIN
Présidente



Sacha BRIAND
Vice-Président

📍 Régions:

- 📍 Stéphane BERARD, Occitanie
- 📍 Sandrine DERVILLE, Nouvelle-Aquitaine
- 📍 Didier REVEAU, Pays-de-la-Loire

📍 Départements:

- 📍 Luc BERTHOUD, Savoie
- 📍 Nicolas SAMSOEN, Essonne

📍 EPCI:


- 📍 Bertrand ARTIGNY, Métropole de Lyon
- 📍 Bernard BIENVENU, Grand Bourg Agglomération
- 📍 Pierre BOILEAU, Métropole de Nancy
- 📍 Luc BOUARD, La Roche-sur-Yon Agglomération
- 📍 Didier KHELFA, Métropole Aix-Marseille-Provence

📍 Communes:

- 📍 Bernard ANDRIEU, Muzy
- 📍 Bertrand HAUCHECORNE, Mareau-aux-Prés
- 📍 Christèle WILLER, Buschwiller



Les objectifs pour les collectivités

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 
ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



AUTONOMIE

Vis-à-vis de l'État et du monde bancaire traditionnel.

Une offre complémentaire au financement obligataire direct réservé à quelques grandes collectivités.



SÉCURISATION

De l'accès à la ressource financière pour les collectivités grâce au principe de diversification.

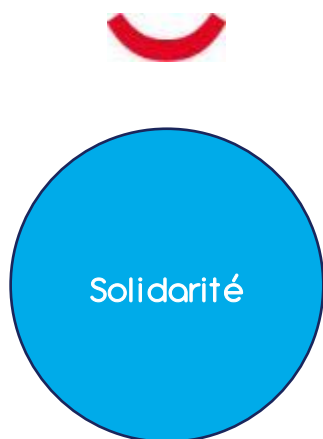


OPTIMISATION

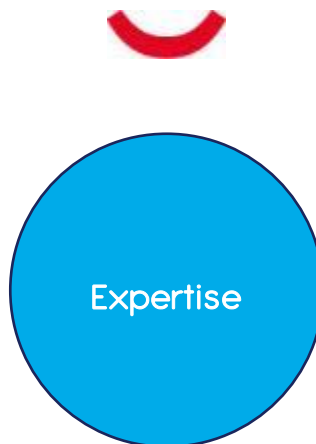
Du coût de financement des collectivités locales grâce à l'efficacité du marché obligataire et au modèle opérationnel.

Des valeurs fortes

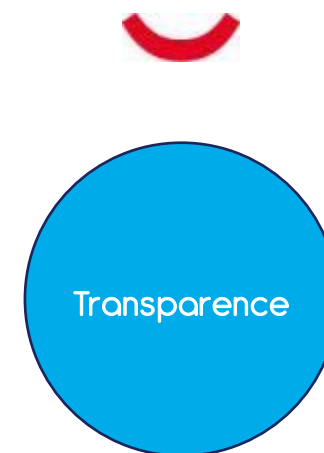
De la plus petite commune à la grande région, en zone rurale ou urbaine, en métropole ou en outre-mer, toutes les collectivités concernées et mutualisent leur accès à la ressource financière pour en optimiser le coût.




Un effectif allégé (40 personnes) pour assurer une grande réactivité et une expertise pointue sur les finances locales et les collectivités, uniques clients.



En tant qu'actionnaires, les collectivités impulsent les orientations stratégiques du Groupe. Toute collectivité a accès à sa notation financière et à la méthode de calcul de son apport en capital.



Un engagement RSE central

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 
ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



GOUVERNANCE

Loyauté des pratiques,
Transparence,
Valeurs,
Fonctionnement des instances



BANQUE RESPONSABLE

Origine des financements,
Gestion de la réserve de liquidité,
Ancrage territorial et impact des projets financés



ENTREPRISE RESPONSABLE

Ressources humaines et impact environnemental



L'AFL a émis deux **obligations durables** en juillet 2020 et en janvier 2022 pour un montant total d' 1 milliard d'euros. L'objectif est de proposer aux collectivités de financer ou refinancer leurs investissements à impact social ou environnemental grâce à des fonds durables.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024


Publié le

ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



L'AFL aujourd'hui

Ce qu'il faut retenir (Vue au 27 décembre 2023)

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 
ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



776

Collectivités actionnaires



40

salariés

L'équipe de l'AFL basée à Lyon



25%

Part de la dette de nos membres dans la dette locale française



Près de **9 Mds**

de crédits octroyés depuis 2015



4^{ème} Prêteur des collectivités françaises en 2022



Plus de **11 Mds€**

empruntés auprès d'investisseurs français et internationaux.



1.9 Md€

de crédits octroyés en 2023



Plus de **2 100**

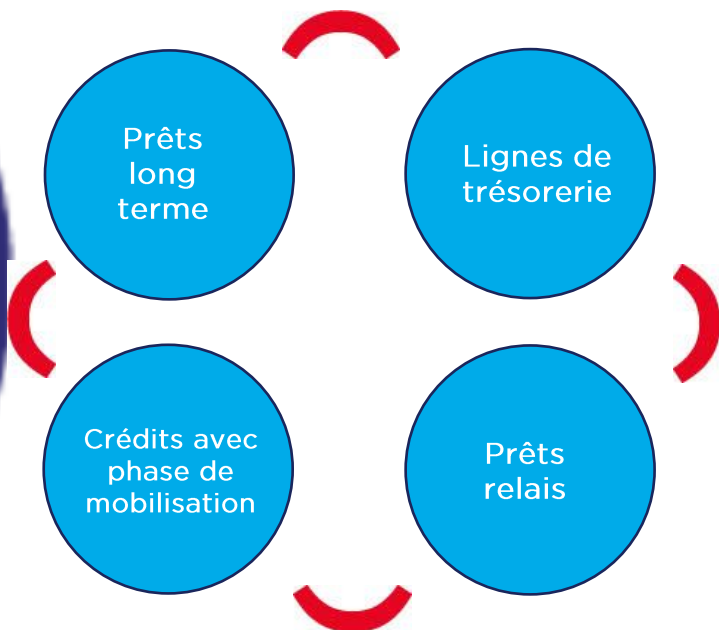
contrats de crédit signés depuis 2015



Près de **295 M€** de capital promis (par les collectivités membres)

Focus sur nos crédits : Que finance-t-on ?

Une gamme de financement complète



La durée moyenne de nos crédits :
18 ans

Notre crédit le plus long :
42 ans

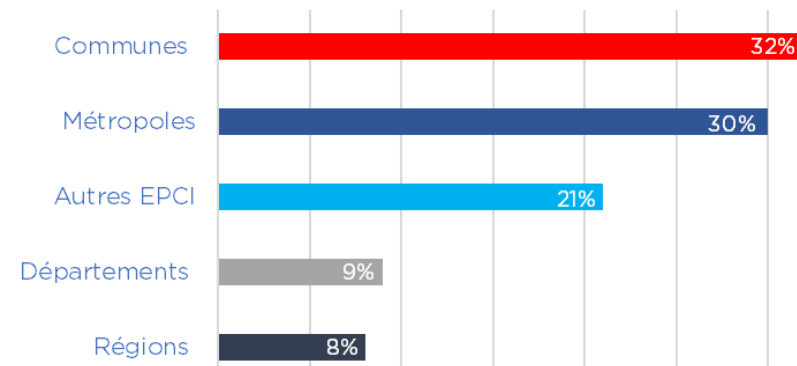
10 000 € Notre plus petit crédit
(Commune de Rieucazé et Peyrignac)

55 M € Notre plus gros crédit
(Métropole de Rennes)

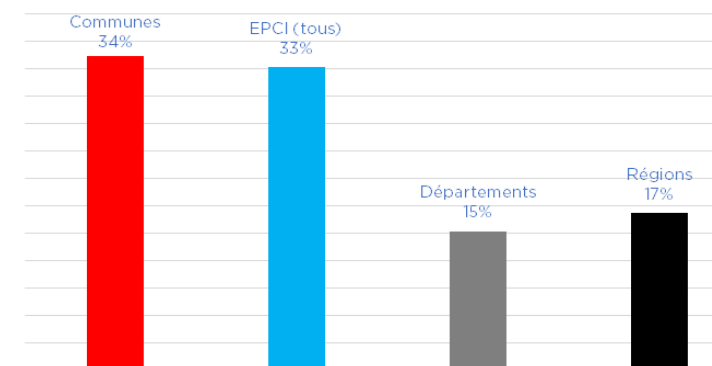
4,3 M € Le montant moyen de nos prêts

1,105 M€ Le montant médian de nos prêts

Répartition de nos crédits
(en volume)



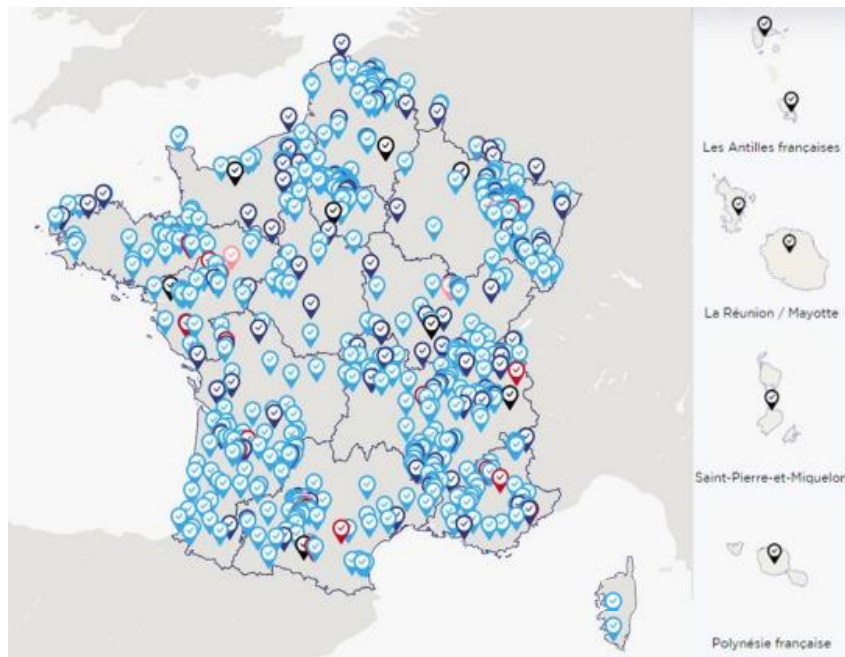
Pour rappel, répartition de la dette locale française



Source OFGL 2022

Focus sur nos membres : Qui finance-t-on ?

Répartition géographique de nos membres



5
Régions

Pays de la Loire
Occitanie
Grand Est
Bourgogne Franche Comté
Nouvelle Aquitaine

13
Départements

Aisne - Ariège - Allier - Calvados
Haute Garonne - Ille et Vilaine -
Landes - Loire Atlantique - Meuse -
Saône et Loire - Savoie - Essonne
Seine Saint Denis

2
Collectivités
d'outre-mer

Polynésie Française
Saint-Pierre et Miquelon

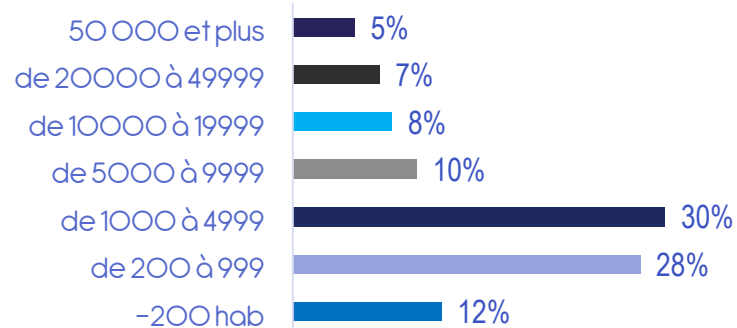
174
Etablissements
publics

Répartition des EP membres par typologie



582
Communes

Répartition des communes membres par nb d'habitants



Notre plus petit actionnaire :
Aulan (26) : 12 hab

Notre plus grand actionnaire :
Région Nouvelle Aquitaine : +6 M hab

Quelques exemples de réalisations

Social et Petite enfance



Saint-Julien-en-Genevois (74)

Revitalisation des centres villes



Duravel (46)

Rayonnement culturel



Territoire de la Côte Ouest (974)

Transition écologique



Grenoble Métropole (38)

Développement des mobilités



Bordeaux Métropole (33)

Développement sportif



La Roche-sur-Yon (85)

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



Le fonctionnement concret



Le chemin de l'adhésion

La collectivité fait une demande d'adhésion auprès de l'AFL par téléphone, mail ou via le portail dédié : portail.agence-france-locale.fr

Eligibilité à l'adhésion :
Note AFL + seuils du Décret du 11 mai 2020

L'AFL communique à la collectivité le montant de son apport en capital initial (ACI). Il correspond au maximum entre 0,9 % de l'encours de dette et 0,3% des recettes réelles de fonctionnement. La collectivité délibère ensuite pour valider l'adhésion.

d'adhésion au pacte d'actionnaires et devient actionnaire de la Société territoriale au moment de l'augmentation de capital. Elle participe alors à la gouvernance du Groupe.

Etude de l'adhésion

L'AFL calcule une note financière de la collectivité entre 1 et 7.
De 1 à 5,99 : la collectivité peut adhérer.
A partir de 6, la collectivité ne peut pas devenir membre pour l'exercice en cours.
Depuis le 11 mai 2020, les collectivités doivent également respecter les seuils fixés par le Décret 2020-556.

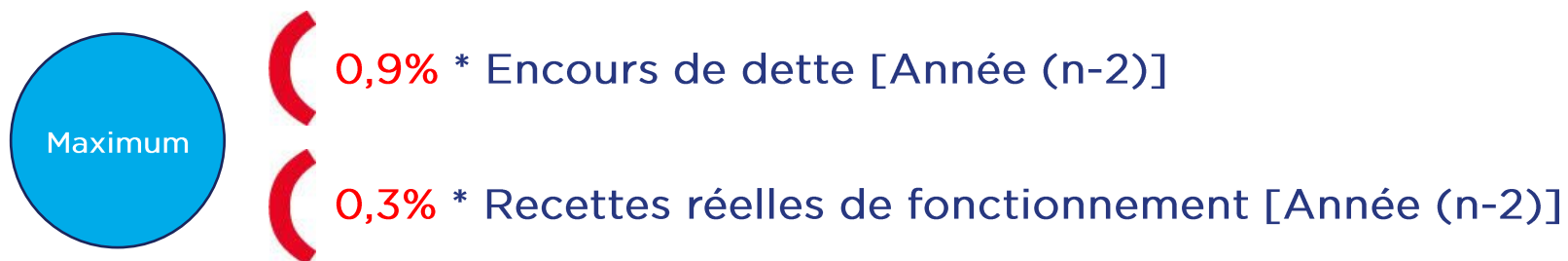
Vote de la délibération de la collectivité

Versement de l'Apport en capital initial

La collectivité devient membre au moment du versement de l'ACI ou de la première tranche d'ACI dans le cas d'un paiement en plusieurs fois. Elle peut alors soumettre une demande de financement auprès de l'AFL.

Signature de l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires

Apport en capital – Versement classique



L'Année dite de référence est l'année (n-2). Dans le cas d'un ACI Dette, la collectivité pourra retenir une autre année de référence parmi (n-1), n et (n+1). Le montant global de la participation ne pourra être inférieur à 80% de la participation calculée sur l'année de référence (n-2).

L'Apport en capital peut être versé sur 1, 3, 5 ou 10 exercices consécutifs.

L'apport en capital et sa formule mixte ont été construits pour répondre à :

- Une exigence réglementaire : la bonne dimension des fonds propres de l'Agence pour que celle-ci puisse prêter aux collectivités locales entre 3 et 4 milliards d'Euro par an en rythme de croisière.
- Une volonté de cohérence : l'agrégat « Encours de dette » est le meilleur indicateur de l'emprunt futur de nos actionnaires.
- Une volonté d'équité : certaines collectivités ont peu de dette, et dans ce cas la formule $[0.9% * \text{Encours de dette}]$ est minorée au regard du poids économique réel de la collectivité et de son volume d'emprunt futur. La formule $[0.3% * RRF]$ a donc été établie afin d'équilibrer l'apport en capital de chacun.

Apport en capital – Versement aménagé

Le calcul de l'Apport en capital est le même, mais le versement des tranches est conditionné au volume de financement signé auprès de l'AFL.



Hypothèse :
ACI = 5 000 000 €
Nombre années max = 37



Hypothèse :
ACI = 20 000 000 €
Nombre années max = 38

Adhésion – Crédit

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le
ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



Laurence
LEYDIER

**DIRECTRICE DES
ADHESIONS ET DU
CREDIT**

laurence.leydier@afl-banque.fr

04 81 11 29 37



Astrée
BOYET

**CHARGÉE DE
RELATION
COLLECTIVITÉS
LOCALES**

astree.boyet@afl-banque.fr

04 69 84 81 02




Mathieu
ROSNARHO

**CHARGÉ DE
RELATION
COLLECTIVITÉS
LOCALES**

mathieu.rosnarho@afl-banque.fr

07 88 85 80 40

Développement – Réseaux – Partenaires

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 
ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



Olivier LANDEL

**DIRECTEUR GENERAL
AFL - Société Territoriale**

olivier.landel@afl-banque.fr

06 80 62 49 01



Philippe
ROGIER

**DIRECTEUR
INSTITUTIONS ET
TERRITOIRES**

philippe.rogier@afl-banque.fr

04 81 11 29 32



Lou LAMURE
GUIGARD

**RESPONSABLE DES
RELATIONS PARTENAIRES
CHARGÉE DU
DEVELOPPEMENT**

lou.lamure-guigard@afl-banque.fr

07 87 97 76 44

www.agence-france-locale.fr
www.portail.agence-france-locale.fr
Twitter : @AgenceFRLocale
LinkedIn : Agence France Locale

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 091-219102860-20240205-DEL_2024_010-DE



Merci de votre attention

